

La certification complémentaire est un examen organisé sur le plan académique. Elle s'adresse à des enseignants du second degré qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner leur discipline non linguistique en langue étrangère. Le nombre de candidats illustre l'intérêt que manifestent les enseignants pour faire valider leurs compétences particulières en vue d'orienter leur enseignement vers une ouverture à l'international.

L'objectif de ce rapport est triple :

- rappeler les modalités de l'examen ;
- faire état des attentes du jury en ce qui concerne l'aptitude des candidats à s'exprimer en langue étrangère, leur connaissance des textes de cadrage des sections européennes en lycée ;
- formuler des conseils à l'intention des futurs candidats.

Chaque commission d'examen est composée de plusieurs membres : un IA-IPR ou un IEN-ET de la spécialité, un IA-IPR de langues.

## **TEXTES REGLEMENTAIRES**

références des textes concernant la certification complémentaire :

- Arrêté du 23 décembre 2003 (BO n° 7 du 12 février 2004 et n°15 du 8 avril 2004)
- Note de service du 19 octobre 2004 (BO n° 39 du 28 octobre 2004)

BO n° 39 du 28 octobre 2004

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010 (et Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010)

<http://www.education.gouv.fr/cid50475/mene1002838c.html>

<http://eduscol.education.fr/cid45757/presentation.html>

## **STRUCTURE DE L'EXAMEN**

extrait du texte réglementaire :

« Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une **épreuve orale de trente minutes maximum** débutant par un **exposé du candidat de dix minutes maximum**, suivi d'un **entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum**.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les **contenus d'enseignement**, les **programmes** et les **principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire** et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du **rapport rédigé par le candidat pour son inscription**. Ce rapport n'est pas soumis à notation. Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, **l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.** »

## CONNAISSANCES ET APTITUDES

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la **connaissance du cadre institutionnel des sections européennes** (les principaux textes réglementaires) ;
- la **maîtrise de la langue étrangère** ; on prendra en compte les trois plans suivants :
  - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
  - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
  - la maîtrise du langage de la classe ;
- la **maîtrise de la bi-culturalité** :
  - savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
  - connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays
- la **connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée** en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- la **capacité à concevoir un projet d'échange** (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la **maîtrise de la langue** sera évidemment un critère d'évaluation majeur. »

## STATISTIQUES : ADMIS SESSION 2016

2016	Maths	Sc phys	Hist géo	SES	Eco gest	SVT	SII	EPS	PLP	TOTAL
Allemand		1	1							2
Anglais	2	4	1	1	1	1	0	2	3	15
Espagnol	1	1						1		3

### nombre d'admis de 2012 à 2016

	2012		2013		2014		2015		2016	
	présents	admis	présents	admis	présents	admis	présents	admis	présents	admis
ALLEMAND	1	1	6	6	2	2	9	6	2	2
ANGLAIS	15	9	26	21	33	16	47	24	31	15
ESPAGNOL	6	3	2	2	8	4	4	2	4	3
ITALIEN					1	1	2	1		
CHINOIS							1	1		

### pourcentage d'admis

	2012	2013	2014	2015	2016
ALLEMAND	100 %	100%	100%	67%	100%
ANGLAIS	60 %	80%	48 %	51%	48%
ESPAGNOL	50 %	100%	50%	50%	75%
ITALIEN	-	-	100%	-	-
CHINOIS	-	-	-	100%	-

## RAPPORT REMIS LORS DE L'INSCRIPTION

Rappelons que « En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »

Les rapports remis par les candidats lors de l'inscription sont divers. Ils vont de la simple lettre de motivation au projet complet et détaillé de séquences pédagogiques en français ou en langue étrangère. Le jury tient à souligner la qualité de certains dossiers présentés.

## **EXPOSE DES MOTIVATIONS DU CANDIDAT ET ENTRETIEN**

La plupart des candidats se sont visiblement bien préparés à l'épreuve. Les meilleurs d'entre eux ont une vision claire de leur projet qui se fonde aussi sur les besoins de leur établissement. Qu'ils aient ou non déjà enseigné en section européenne, ils sont capables de communiquer avec aisance et conviction à partir de leur expérience par des exemples pertinents et transposables de séquences adaptées aux exigences d'une section européenne de lycée ou de tout autre projet intégrant une DNL. L'attitude du candidat doit en effet permettre de bien communiquer et convaincre. L'exposé ne consiste pas en une simple relecture du rapport dont dispose le jury. Le candidat doit être capable de prendre la parole de façon très structurée sans notes ou à partir de notes non rédigées et de tenir compte des réactions du jury pour rebondir, reformuler ou expliciter ses propos. Clarté, conviction, précision mettront en valeur les contenus de l'exposé.

## **MAITRISE DE LA LANGUE VIVANTE ETRANGERE**

Les candidats doivent faire preuve de leur capacité à enseigner la discipline dans une langue étrangère. Le jury n'attend ni le bilinguisme, ni la perfection linguistique. En revanche, une bonne maîtrise de la langue étrangère, dont les caractéristiques sont précisées dans le texte officiel, est exigée. Il existe de multiples façons de faire progresser son niveau de langue. Le jury invite les futurs candidats à faire établir un état des lieux par un expert de la discipline qui pourra identifier les difficultés liées à leur maîtrise de la langue et leur proposer des pistes de remédiation et d'entraînement. A défaut de pouvoir effectuer des séjours réguliers dans les pays, il existe des moyens efficaces pour s'exercer, notamment l'écoute quotidienne d'émissions en langue étrangère et un contact régulier avec des locuteurs natifs. Le site académique, dont l'adresse est indiquée ci-dessous, fournit de nombreux liens vers des ressources authentiques. La communication dépend également d'une langue grammaticalement correcte et authentique. Il s'agit d'acquérir des automatismes pour être capable de s'exprimer dans une langue qui constitue un bon modèle pour les élèves. Les élèves des sections européennes ont généralement une appétence pour les langues et les cultures étrangères. Un enseignant de discipline non linguistique se doit d'offrir un modèle de bonne qualité pour conserver sa crédibilité, le niveau B2 désignant le niveau de compétence en langue vivante étrangère attendu des élèves à la fin des études du second degré.

Rappelons que le stage d'immersion de cinq jours proposé en anglais et en espagnol en octobre n'est ni une préparation au format de l'épreuve de certification complémentaire ni un passeport pour la certification. Il s'agit principalement d'une remise à jour des compétences orales, qui doit être anticipée et prolongée par une pratique intensive (réception et production avec assistant, collègues, supports audio et vidéo).

Les entretiens révèlent un déséquilibre entre la prise de parole en continu en langue et la prise de parole en interaction. Lors de la première partie de l'épreuve, il est conseillé de ne pas lire la préparation, qui a parfois été rédigée de façon collaborative. Dans ce cas, la qualité de la langue ne correspond pas toujours aux compétences linguistiques du candidat, ce qui crée un hiatus au moment des échanges en langue-cible.

Il ne faut pas considérer la certification comme un processus de validation de niveau de langue, le jury n'étant pas un organisme certificateur. Deux points sont à travailler :

- le maillage étroit entre le développement des compétences linguistiques et le développement de connaissances disciplinaires
- le rôle de médiation de la langue quant à l'apport de connaissances disciplinaires d'une culture différente

## **CONNAISSANCE DES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DNL**

Les textes régissant les sections européennes, les programmes officiels des disciplines font partie de ce que doit maîtriser tout candidat à la certification complémentaire. Il est indispensable de savoir ce qu'est le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les niveaux de langues.

<http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangees.html>

Les candidats maîtrisent généralement très bien leur discipline. Ils doivent être capables de mettre en perspective leurs connaissances pour faire apparaître les différences culturelles éventuelles dans l'enseignement de leur discipline. Ils sont tenus de réfléchir à des modalités de mise en place d'échanges et de partenariat avec des établissements étrangers. Enfin, une coopération avec les enseignants de langue et d'autres disciplines est indispensable pour monter des projets, notamment au collège, dans le cadre des EPI avec la thématique « langues et cultures étrangères ». Un candidat saura faire preuve des connaissances qu'il a de ces évolutions et les mettre en œuvre dans le cadre de son enseignement.

## **SITES UTILES**

<http://www.emilangues.education.fr/>

<http://missiontice.ac-besancon.fr/languesvivantes/>

## **CONCLUSION**

Le jury a pu apprécier des présentations d'excellente qualité. La bonne maîtrise de la langue étrangère, la connaissance solide des enjeux de cet enseignement, la qualité des dossiers présentés, la faculté d'adaptation aux sollicitations du jury sont autant de critères de réussite.

Rapport rédigé par les Inspecteurs de Langues Vivantes